

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ECOLE

AVIS D'ENQUETE PARCELLAIRE COMPLEMENTAIRE

Par arrêté de Monsieur le Préfet des Yvelines du 31 juillet 2018, il est prescrit une enquête parcellaire complémentaire préalable à la réalisation de la phase 1 du Tram 13 Express. Elle se déroulera du **24 septembre au 15 octobre 2018 inclus**.

Cette enquête parcellaire complémentaire ayant lieu **notamment sur le territoire de la commune de Saint-Cyr-l'Ecole** et sur celui des communes de Bailly, L'Etang-la-Ville, Noisy-le-Roi et Versailles, **est destinée à « ... déterminer les emprises foncières nécessaires à la réalisation de la phase 1 du Tram 13 Express (anciennement Tangentielle Ouest) Saint-Germain-en-Laye RER A / Saint-Cyr-l'Ecole RER C, et de rechercher leurs propriétaires, les titulaires de droits réels et autres intéressés ».**

Monsieur Claude GARREAU, géomètre-expert DPLG à la retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne le souhaitant pourra prendre connaissance du dossier à la mairie des communes indiquées ci-dessus aux jours et heures habituels d'ouverture au public et consigner ses observations, soit sur le registre ouvert à cet effet, soit les adresser par écrit aux maires des communes concernées qui les joindront au registre ou les transmettre au commissaire enquêteur domicilié pour cette enquête à la mairie de Versailles sise 4, avenue de Paris 78000 Versailles.

Les personnes désirant communiquer leurs observations seront reçues par le commissaire enquêteur lors des permanences qu'il assurera dans les mairies citées ci-dessous, aux dates et heures ci-après :

Noisy-le-Roi	lundi	24 septembre 2018	9 h à 12 h
Bailly	samedi	29 septembre 2018	9 h à 12 h
Saint-Cyr-l'Ecole	mercredi	3 octobre 2018	14 h à 17 h
Versailles – siège de l'enquête	lundi	15 octobre 2018	9 h à 12 h

Après la transmission à Monsieur le Préfet des Yvelines par le commissaire enquêteur de l'ensemble du dossier de l'enquête comportant notamment son avis sur l'emprise des ouvrages projetés et le procès-verbal de l'opération, toute personne intéressée pourra en demander la communication en s'adressant à Monsieur le Préfet des Yvelines – Direction de la réglementation et des élections – Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques – 1, rue Jean Houdon – 78010 Versailles cedex.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera mise à disposition du public à la Préfecture des Yvelines et dans les mairies mentionnées ci-dessus pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.